

REGLEMENT du « Village Trail Connecté® »

ARTICLE 1 | CONCEPT

Vous pouvez courir, quand vous voulez, où vous voulez et le temps que vous voulez, mais vous ne pouvez toujours pas participer à une course.

Azur Sport Organisation et la ville de la Colle sur-Loup, vous propose la 1^{ère} course connectée de la Côte d'Azur.

Cette course n'est pas virtuelle, c'est une compétition sportive connectée permettant de réaliser les parcours de la course du Village Trail (6 km ou simplement la montée de l'Avencq : 1.5 km | 170m D+) de manière individuelle dans un laps de temps déterminé. L'ensemble des parcours seront balisés.

ARTICLE 2 | LIEUX ET DATE

Date : Du 16 juillet 2020 20h00 au 30 août 2020 21h00

Distances : 6 km / 1.5 km

Où se déroule cette course : Sur le parcours du village trail

Départ :

- 6 km : Place du Jeu de Paume – La Colle sur-Loup
- Montée de l'Avencq : ligne du "STOP" du chemin de la Puade

Arrivée :

- 6 km : Place du Jeu de Paume – La Colle sur-Loup
- Montée de l'Avencq : 1262 Chemin de l'Avencq (ne dépasser 1225).

Equipement : objet connecté (montre connectée ou application mobile)

ARTICLE 3 | DEROULEMENT

1 - Avant la course

- Je m'inscris à l'un des challenges.
- Je rejoins le mouvement #villagetrailconnecte.
- Je partage mon e-dossard et mon e-cadre photo sur les réseaux sociaux pour en faire la promo.
- J'invite mes amis à rejoindre le mouvement !

2- Pour la Course

- Je cours avec OU sans mon objet connecté (montre GPS ou application mobile fournissant un fichier GPX).
- Je cours la course choisie et dans les dates données.
- Je n'oublie pas de me prendre en photo avec mon e-dossard personnalisé.

3 - Après la course

- A l'issue de ma course, je partage mes photos en mentionnant le #villagetrailconnecte
- Je télécharge ma trace gps (fichier gpx) de ma montre ou je rentre mon temps manuellement (si je n'ai pas de montre connectée).
- Je consulte mon résultat et classement.
- Je télécharge ma e-médaille Finisher et mon e-diplôme en ligne et je les partage.

ARTICLE 4 | INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous nés en 2006 et avant, jusqu'au 30 août 2020 sur www.sport-up.fr.

Le tarif de l'engagement est de **5 €** pour l'inscription à un des deux challenges et de **8 €** pour l'inscription aux deux challenges.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer son temps réalisé.

Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 5 | ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Afin de respecter l'esprit du « Village Trail Connectée® » le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance.

ARTICLE 6 | TEMPS DE COURSE

Les participants disposent de 46 jours entre le jeudi 16 juillet 20h00 et le dimanche 30 août 21h00 pour effectuer leur distance en une seule fois. Le temps rentré via fichier GPX sera classé et donnera lieu à un classement final.

Dans ces 46 jours les participants auront la possibilité de refaire le challenge pour améliorer leur performance. Dans leur espace ils pourront charger leur nouveau fichier supprimant l'ancien temps

ARTICLE 7 | DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 8 | ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation

physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 9 | ENGAGEMENT

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté. Il devra également respecter le code de la route.

ARTICLE 10 – DEVELOPEMENT DURABLE

Respectueux de son environnement, Azur Sport Organisation s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. Ainsi chaque concurrent s'engage à ne pas jeter ses déchets et à respecter son environnement dans lequel il évolue durant sa course.

ARTICLE 11 – SECURITE – CODE DE LA ROUTE

Les coureurs emprunteront sur leur parcours des routes, des trottoirs, des chemins, qui les amèneront à évoluer près de la circulation, à traverser des routes, etc... Ces routes seront ouvertes à la circulation, ainsi il sera de la responsabilité des coureurs de respecter le code de la route et ce même s'ils doivent stopper leur progression et perdre du temps.

ARTICLE 12 | RECOMPENSES

Chaque participant pourra dans les résultats télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps. Chaque participant pourra dans les résultats télécharger sa « e-médaille finisher » attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique et son temps.